



Accord sur la protection des données personnelles

Mis à jour le 01/08/2025

Le logiciel Jupi'Terre a été conçu et développé par la société Jupi'Terre.

Dans le cadre de l'abonnement au logiciel Jupi'Terre (ci-après le « Contrat ») souscrit par un praticien (ci-après le « Praticien »), Jupi'Terre (ci-après le « Prestataire ») est amenée, ou peut être amenée, à traiter des Données personnelles.

Les présentes sont faites conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Loi informatique et libertés » ou « LIL ») et du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (« RGDP ») n°2016/679.

Chaque Partie s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en application de cette réglementation et du présent accord.

Article 1. Définitions

Dans la suite du présent Accord, les expressions ci-dessous employées avec une majuscule auront la signification suivante.

Données Personnelles ou Données : désigne toute information se rapportant à une personne identifiée ou identifiable. Est réputée identifiable la personne qui peut être identifiée directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité.

Réglementation : désigne la réglementation applicable au Prestataire et au Praticien au jour du Traitement considéré, en particulier, la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (dite «Loi informatique et libertés» ou «LIL») et le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles («RGDP») 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Traitement : désigne toute opération ou série d'opérations portant sur des Données Personnelles, telle que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, le stockage, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction, indépendamment du fait que cette opération est réalisée automatiquement ou pas.

Responsable de traitement : désigne la Partie qui, seule ou conjointement, détermine les finalités et les moyens d'un Traitement.

Sous-traitant : désigne toute personne physique ou morale amenée à traiter des Données Personnelles pour le compte du Responsable du traitement.

Personne(s) concernée(s) : désigne toute personne physique dont les Données Personnelles sont susceptibles de faire l'objet d'un Traitement.

Article 2 – Données personnelles que traite Jupi'Terre en tant que Responsable de traitement

Jupi'Terre peut être amenée à traiter des Données personnelles du Praticien en tant que Responsable de traitement.

2.1 - Caractéristiques des Traitements réalisés par Jupi'Terre en tant que Responsable de traitement

Ces traitements peuvent porter sur les Données personnelles du Praticien lui-même, lorsque celui-ci est une personne physique, ainsi que sur celles de ses collaborateurs salariés ou non qui sont en relation avec Jupi'Terre.

Les traitements ont pour finalités :

- La gestion de la relation contractuelle avec le Praticien (prise de rendez-vous, démonstration, signature du Contrat, création du compte, échanges, facturation, etc)
- La gestion de la comptabilité
- La gestion des demandes diverses au titre de la maintenance et du service support du Logiciel Jupi'Terre
- La fidélisation du Praticien et la prospection commerciale

Les types de Données concernées peuvent être :

- Les Données d'identification (nom, prénom, adresse, mail, téléphone, RCS),
- Les Données sur la situation professionnelle (fonction professionnelle, formations, certificats, appartenance à un syndicat professionnel)
- Les Données bancaires
- Les Données de connexion (adresse IP, logs)
- Les Données relatives aux contenus des échanges

Les Traitements peuvent consister en : la consultation, l'extraction, l'enregistrement, la modification (mise à jour), l'hébergement, la structuration, l'organisation, le rapprochement / l'interconnexion, la conservation / archivage, la transmission, / la diffusion, l'effacement / la destruction.

Les bases légales des Traitements sont l'exécution du Contrat conclu avec le Praticien relatif à l'abonnement au logiciel Jupi'Terre, ou l'intérêt légitime.

La prospection commerciale d'un Praticien dont le Contrat est terminé depuis 3 ans nécessite un consentement.

Jupi'Terre conserve les Données collectées le temps de la relation commerciale puis pendant 5 ans, à l'exception des Données de connexion qui sont conservées un mois, et des Données relatives au service support qui sont supprimées après la fermeture du ticket.



2.2 - Conditions relatives aux Traitements réalisés

Les Données collectées sont transmises directement par le Praticien ou ses collaborateurs.
Les Données collectées présentent un caractère obligatoire pour réaliser les finalités de traitement.

Les destinataires des données sont les dirigeants de Jupi'Terre et les services internes.

Le responsable du traitement ne réalise aucun transfert de données personnelles en dehors de l'Union Européenne.

En tant que Responsable de traitement, Jupi'Terre a recours à un ou des sous-traitants pour réaliser certains traitements, notamment dans le cadre de l'hébergement du Logiciel (AZNETWORK).

La Personne concernée par un Traitement peut définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses Données personnelles après son décès. Ces directives peuvent être générales ou particulières.

La Personne concernée par un Traitement bénéficie également d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression et, à certaines conditions, de portabilité de ses Données personnelles.

La Personne concernée a le droit de retirer son consentement à tout moment si le consentement constitue la base légale du traitement.

La demande devra indiquer les nom et prénom, adresse e-mail ou postale, de la personne concernée, et être signée et accompagnée en cas de doute, d'un justificatif d'identité en cours de validité.
Elle peut exercer ces droits en s'adressant à : Les dirigeants de Jupi'Terre – contact@jupiterre.pro

Lorsque les Traitements concernent les collaborateurs du Praticien, il revient à ce dernier de les informer directement de leurs droits.

2.3 - Information & Réclamation

Pour toute information concernant la conformité RGPD des traitements sous la responsabilité de Jupi'Terre, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO-114530) désigné auprès de la CNIL en écrivant à contact@deonto.org.

La Personne concernée par un traitement a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL).

Article 3 – Données personnelles que traite Jupi'Terre en tant que Sous-traitant

Dans le cadre de la mise à disposition du Logiciel Jupi'Terre, Jupi'Terre peut être amenée à réaliser des Traitements de Données personnelles sur les clients du Praticien, en tant que Sous-traitant, pour le compte du Praticien, qui définit seul les finalités et les moyens du Traitement.

3.1 - Caractéristiques des Traitements

Les instructions du Praticien selon lesquelles Jupi'Terre doit réaliser les Traitements des Données des clients sont celles figurant dans le présent accord.

Elles peuvent cependant être complétées, modifiées ou mises à jour par le Praticien à tout moment par écrit.

Ces traitements ont pour objet et nature :

- La collecte
- L'enregistrement
- La mise à jour
- La sauvegarde
- L'hébergement des données

Les finalités des traitements sont les suivantes :

- L'authentification de l'utilisation
- La sécurisation du logiciel Jupi'Terre et de manière générale la réalisation des services proposés par Jupi'Terre

Les Données traitées peuvent être les suivantes :

- Etat-civil, identité, données d'identification (nom, prénom, mail, adresse, date de naissance, taille, couleur des yeux, etc.)
- Données de connexion (adresses IP, logs, identifiants des terminaux, identifiants de connexion, informations d'horodatage, etc.)
- Vie professionnelle
- Vie personnelle (habitudes de vie, situation familiale...)
- Potentiellement Données sensibles

La durée de conservation des données est fonction du type de données traitées :

- Les adresses IP : 1 mois
- Les logs : 1 mois
- Les autres données sont conservées tant que le compte est actif. Les données sont ensuite archivées pour les besoins d'identification pendant la période d'archivage convenue contractuellement avec ce client

Les Personnes concernées sont :

- Les clients du Praticien

Le Praticien est informé que les personnes référentes en matière de protection des Données personnelles sont les dirigeants de Jupi'Terre – contact@jupiterre.pro

3.2 - Obligations du Praticien en tant que Responsable de traitement

Le Praticien, en sa qualité de Responsable de traitement à l'égard de ses clients, s'engage à respecter l'ensemble des obligations qui lui incombent en application de la Réglementation sur la protection des Données personnelles, telles que notamment les obligations d'information des Personnes concernées, les demandes d'autorisation éventuelles, l'existence des bases légales des Traitements, etc.

Le Praticien s'engage à fournir à ses clients les informations requises par la Réglementation et à recueillir le consentement de ces derniers lorsque celui-ci est obligatoire.

Le Praticien tiendra indemne Jupi'Terre de toute condamnation ainsi que de toute conséquence financière auxquelles ce dernier pourrait être exposé du fait du non-respect des obligations lui incombant.

3.3 - Obligations de Jupi'Terre

Jupi'Terre, en sa qualité de Sous-traitant, s'engage à respecter scrupuleusement l'ensemble des obligations qui lui incombent en application de la Réglementation sur la protection des Données personnelles. Ses obligations sont précisées ci-après.

Respect des instructions de traitement

Jupi'Terre s'engage à se conformer strictement aux instructions écrites du Praticien s'agissant de l'utilisation qui peut être faite des Données Personnelles. Jupi'Terre s'interdit, en particulier, de réaliser tout Traitement de Données Personnelles, qui ne serait pas expressément demandé par le Praticien dans le cadre d'une instruction écrite.

Absence de transfert de données et recours à la sous-traitance en cascade

Jupi'Terre s'engage à ne réaliser aucun transfert de données personnelles en dehors de l'Union Européenne.

Le Praticien est informé et accepte, dans le cadre d'une autorisation générale, que le Sous-traitant peut faire appel à des sous-traitants en cascade dans le cadre du présent Contrat, notamment dans le cadre de l'hébergement du Logiciel (AZNETWORK).

Lorsque le Sous-traitant a recours à un autre sous-traitant pour mener des activités de Traitement spécifique pour le compte du Responsable du traitement, des obligations équivalentes en matière de protection de Données que celles fixées dans le présent Contrat sont imposées à cet autre sous-traitant par contrat. Lorsque cet autre sous-traitant ne remplit pas ses obligations en matière de protection des Données, le Sous-traitant demeure responsable devant le Responsable du traitement de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

La liste des sous-traitants en cascade est tenue à la disposition du Praticien sur demande écrite. Le Sous-traitant s'engage à informer le Responsable de traitement de l'ajout ou changement de sous-traitant par courrier électronique dans les plus brefs délais, si ce changement a un impact négatif sur un Traitement de ses Données.

Le Responsable de traitement formulera toute observation ou objection par écrit dans les quinze jours à compter de la réception de cette information. A défaut de réponse dans ce délai, le Responsable de traitement reconnaît avoir ainsi accepté ledit nouveau sous-traitant et le changement sur le Traitement de ses Données. Le Sous-traitant apportera au Responsable de traitement toute information permettant

d'établir la conformité du sous-traitant en cascade aux exigences de la Réglementation.

Obligation d'aide et assistance du Sous-traitant

En tant que Sous-traitant, Jupi'Terre tient compte de la nature du Traitement et aide le Praticien (le Responsable du traitement), par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les Personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au chapitre III du RGPD.

Le Sous-traitant aide le Responsable du traitement à garantir le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36, compte tenu de la nature du Traitement et des informations à sa disposition. Le Sous-traitant met à la disposition du Responsable du traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues au présent article.

Obligation de confidentialité

En tant que Sous-traitant, Jupi'Terre est tenue à une obligation de confidentialité et s'interdit de communiquer, à titre gratuit ou onéreux, les Données personnelles à un tiers, quel qu'il soit, sauf pour les besoins du Contrat et sur instruction du Responsable de traitement.

En tant que Sous-traitant, Jupi'Terre veille à ce que les personnes autorisées à traiter les Données Personnelles s'engagent à respecter la confidentialité des Données personnelles ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

Audit

Le Praticien pourra, à ses frais, réaliser ou faire réaliser, par tout prestataire de son choix soumis au secret professionnel, pendant l'exécution du présent accord des audits relatifs au respect des obligations du Prestataire, en matière de traitement des Données personnelles, au titre du présent Accord.

Le Praticien s'engage à avertir Jupi'Terre par écrit de toute mission d'audit avec un préavis minimum de dix (10) jours calendaires en lui communiquant l'objet de la mission, la durée envisagée de la mission, étant précisé que celle-ci ne pourra excéder 4 jours, et le nom des experts missionnés. Les Parties conviendront d'un commun accord de la planification de l'audit, l'auditeur s'engageant à occasionner un minimum de perturbations dans la réalisation des Prestations.

Un exemplaire du rapport d'audit rédigé par l'auditeur sera remis à chaque partie et sera examiné conjointement par les Parties qui s'engagent à se rencontrer à cet effet.

Si cet audit confirme un manquement du Prestataire à ses obligations, Jupi'Terre prend à sa charge les frais d'audit et met en œuvre, à ses frais, les mesures correctives nécessaires dans un délai de trente (30) jours ouvrés à compter de la remise du rapport d'audit. A l'exception de ce qui précède, le Praticien supporte tous les frais engagés par lui au titre des audits. A défaut de correction dans ledit délai, le Praticien pourra résilier pour faute le présent accord et le Contrat initial dans les conditions prévues au Contrat initial.

Notification en cas de violation de Données personnelles

En tant que Sous-traitant, Jupi'Terre s'engage à notifier au Praticien (Responsable de traitement) dans les meilleurs délais et, dès qu'il en a connaissance, toute violation ou faille de sécurité impactant les Données personnelles et à fournir au Responsable de traitement les informations nécessaires pour lui permettre d'informer l'autorité de contrôle et, si nécessaire, les Personnes Concernées.



Mesures de sécurité

En tant que Sous-traitant, Jupi'Terre met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, afin d'éviter toute perte, endommagement, altération ou accès non-autorisé aux Données.

Le Sous-traitant prend des mesures afin de garantir que toute personne physique agissant sous son autorité, qui a accès à des Données Personnelles, ne les traite pas, excepté sur instruction du Praticien, à moins d'y être obligée par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre.

Registre des traitements

En tant que Sous-traitant, Jupi'Terre tient le registre des Traitements à la disposition du Praticien et/ou de l'autorité de contrôle et le communique sur simple demande.